



FEDERATION INTERNATIONALE DE BOULES

Tél. (33) 03 58 19 51 17

389 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 71000 MACON

Fax. (33) 03 85 34 85 20

Email : fiboules@sfr.fr

Monsieur Christian LACOSTE
Président de la Fédération Internationale de Boules

A

Madame, Monsieur le Président des fédérations Nationales
ITALIE, CHINE, FRANCE, ARGENTINE, CROATIE, TURQUIE,
MONTENEGRO, MAROC, BOSNIE HERZEGOVINE, TUNISIE,
CHILI, ESPAGNE, SERBIE.

Objet : Jeux Mondiaux de Cali (Colombie)

Mâcon, le 19 mars 2013

Madame, Monsieur le Président,

Nous avons reçu les circulaires concernant l'organisation des Jeux Mondiaux à Cali en Colombie.

Je vous remercie de prendre en compte les éléments suivants :

- La compétition se déroulera du 29 juillet 2013 au 31 juillet 2013.
 - o Arrivée des délégations : 26 ou 27 juillet 2013
 - o Départ des délégations : 1^{er} aout 2013
- Les épreuves retenues pour la Fédération Internationale de Boules sont :
 - o Tir progressif : 1 athlète masculin et 1 athlète féminine
 - o Tir de précision : 1 athlète masculin et 1 athlète féminine
 - o Vous trouverez ci-joint le tableau des fédérations qualifiées au Mondial de Feltré pour la catégorie masculine et au Mondial de Manisa pour la catégorie féminine.
- La prise en charge par les organisateurs est la suivante pour la FIB:
 - o 24 athlètes qui correspondent à notre quota de qualification
 - o 8 officiels (arbitres, commissaires et officiels)
 - o La Fédération internationale de Boules a validé lors de la réunion du Comité Directeur du 10 mars 2013 la présence de 3 commissaires et 4 arbitres dans le quota des 8 officiels.
- Les Fédérations Nationales qualifiées prendront en charge :
 - o Les frais de transport des athlètes qualifiés.
 - o Les frais de transport, d'hébergement et de nourriture des personnes qui accompagnent les athlètes.
 - o Les démarches concernant l'obtention des visas et la réservation des billets de transports resteront sous la responsabilité des fédérations nationales.

- Le cout de l'hébergement et de la restauration pour les accompagnateurs a été fixé par le Comité d'Organisation à 162 \$ par jour et par personne. **Le montant total devra être versé au plus tard le 15 avril 2013 sur le compte bancaire de la F.I.B. qui fera ensuite un versement global au Comité d'organisation.**
 - o Pour les continents d'Asie, d'Europe et d'Afrique : Arrivée possible le 26 ou le 27 juillet 2013.
 - o Pour le continent d'Amérique: Arrivée obligatoire le 27 juillet 2013.
 - o Départ obligatoire pour tout le monde : 1^{er} août 2013.
 - o Tout séjour supplémentaire sera à la charge des fédérations nationales.
- Le Comité d'organisation impose aux Fédérations Internationales de transmettre :
 - o **Le 15 avril 2013 au plus tard** : La fiche individuelle de tous les joueurs, joueuses qualifiés et accompagnateurs qui se rendront aux Jeux Mondiaux pour les pays qui **ont besoin d'un visa**.
 - o **Le 15 mai 2013 au plus tard** : les mêmes renseignements pour les pays qui **n'ont pas besoin d'un visa**.
- Ces délais étant très courts je vous demande de faire preuve de réactivité et de répondre en urgence en confirmant **avant le 31 mars 2013 avec l'imprimé « Bulletin réponse »**
- Vous trouverez en pièces jointe :
 - o La liste des Fédérations Nationales qualifiées
 - o Un imprimé pour confirmation de votre participation (Bulletin Réponse)
 - o Une fiche de renseignement personnelle à compléter par chaque membre composant la délégation nationale (Athlète, Officiel et accompagnateur), auquel il conviendra de joindre obligatoirement le scanne d'une photo avec le nom et du passeport.
 - o Un RIB de la FIB permettant de payer le coût de l'hébergement et la restauration pour les accompagnateurs.
 - o Le bulletin n°3

Je vous remercie pour votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Christian LACOSTE

